REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE_ST_NICOLAS_DE_PIERREPONT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21500528100013

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023



⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe,

Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
	1.5
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE_ST_NICOLAS_DE_PIERREPONT	ВР
50528	PRINCIPAL	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	1
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	317
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	38
CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	

Potentiel fiscal et financier (1) Fiscal Financier		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel financier par
1 555500			habitants de la strate
137	099,00 163 8	89,00 38	86,00 693,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	488,36	0,00	
2	Produit des impositions directes/population	142,83	0,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	461,10	0,00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	634,70	0,00	
5	Encours de dette/population	0,00	0,00	
6	DGF/population	167,82	0,00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,96 %	0,00 %	
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct, (2)	105,91 %	0,00 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	137,65 %	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
VUE D'ENSEMBLE	A1

F	OI	ИC.	TIO	NN	IEM	ΕN	Т
		-					-

	FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	199 409,00	146 169,70			
Parameter	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)			
S		0,00	53 239,30			
II						
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	199 409,00	199 409,00			
	ï	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	202 720,11	205 451,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	2 730,89	0,00			
ىـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	205 451,00	205 451,00			
F		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	404 860,00	404 860,00			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précèdent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précèdent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés. Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU	BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CH	APITRES A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEFENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
011	Charges à caractère général	62 671,00	0,00	58 174,00	58 174,00	58 174,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 405,00	0,00	32 455,00	32 455,00	32 455,00	
014	Atténuations de produits	400,00	0,00	420,00	420,00	420,00	
65	Autres charges de gestion courante	74 595,00	0,00	61 560,00	61 560,00	61 560,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion courante	169 071,00	0,00	152 609,00	152 609,00	152 609,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	300,00	300,00	300,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	1 900,00		1 900,00	1 900,00	1 900,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	171 171,00	0,00	154 809,00	154 809,00	154 809,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)	18 395,00		43 094,00	43 094,00	43 094,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 506,00		1 506,00	1 506,00	1 506,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	19 901,00		44 600,00	44 600,00	44 600,00	
	TOTAL	191 072,00	0,00	199 409,00	199 409,00	199 409,00	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 199 409,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 300,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
73	Impôts et taxes	45 851,00	0,00	52 656,00	52 656,00	52 656,00
74	Dotations et participations	66 431,00	0,00	67 763,70	67 763,70	67 763,70
75	Autres produits de gestion courante	24 000,93	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
	Total des recettes de gestion courante	138 582,93	0,00	146 169,70	146 169,70	146 169,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Il des recettes réelles de fonctionnement	138 582,93	0,00	146 169,70	146 169,70	146 169,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	1,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	138 583,93	0,00	146 169,70	146 169,70	146 169,70

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 53 239,30 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 199 409,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	44 600,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)				
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	39 268,80	0,00	201 200,11	201 200,11	201 200,11
	Total des dépenses d'équipement	39 268,80	0,00	201 200,11	201 200,11	201 200,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 520,00	0,00	1 520,00	1 520,00	1 520,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 020,00	0,00	1 520,00	1 520,00	1 520,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	41 288,80	0,00	202 720,11	202 720,11	202 720,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	248,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	249,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	41 537,80	0,00	202 720,11	202 720,11	202 720,11

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 730,89
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	205 451,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 500,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	147 200,00	147 200,00	147 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 500,00	0,00	154 100,00	154 100,00	154 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 100,80	0,00	2 500,11	2 500,11	2 500,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	14 835,20	0,00	2 730,89	2 730,89	2 730,89
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 520,00	0,00	1 520,00	1 520,00	1 520,00
6	Total des recettes financières	21 956,00	0,00	6 751,00	6 751,00	6 751,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	des recettes réelles d'investissement	33 456,00	0,00	160 851,00	160 851,00	160 851,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	18 395,00	100 March 1980 100	43 094,00	43 094,00	43 094,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 506,00	(a)	1 506,00	1 506,00	1 506,00
041	Opérations patrimoniales (4)	248,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	20 149,00		44 600,00	44 600,00	44 600,00
	TOTAL	53 605,00	0,00	205 451,00	205 451,00	205 451,00

	T.
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	205 451,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	44 600,00
---	-----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	58 174,00		58 174,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 455,00		32 455,00
014	Atténuations de produits	420,00		420,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 560,00		61 560,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00 300,00 1 900,00	0,00 0,00 1 506,00 0,00	0,00 300,00 3 406,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		43 094,00	43 094,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	154 809,00	44 600,00	199 409,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 409,00

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0.00 0,00 10 Subventions d'investissement 0,00 0,00 0,00 13 Provisions pour risques et charges (5) 15 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 201 200,11 Total des opérations d'équipement 201 200,11 0,00 Neutral. amort. subv. équip. versées 198 0,00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0.00 0.00 0,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 0,00 0,00 0.00 0.00 21 Immobilisations corporelles (6) 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation (6) 0,00 0,00 0,00 (9) Immobilisations en cours (6) 0.00 23 0,00 0.00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 27 1 520,00 0,00 1 520,00 Autres immobilisations financières 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 45... Total des opérations pour compte de tiers (7) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 0,00 Stocks 0,00 3.. 0.00 0,00 020 Dépenses imprévues 0,00 Dépenses d'investissement - Total 0,00 202 720,11 202 720,11

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 730,89
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	205 451,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 250,00		2 250,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	52 656,00		52 656,00
74	Dotations et participations	67 763,70		67 763,70
75	Autres produits de gestion courante	23 500,00	0,00	23 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	146 169,70	0,00	146 169,70

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	53 239,30
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 409,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 500,11	0,00	2 500,11
13	Subventions d'investissement	6 900,00	0,00	6 900,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	147 200,00	0,00	147 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 506,00	1 506,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		43 094,00	43 094,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 520,00		1 520,00
	Recettes d'investissement – Total	158 120,11	44 600,00	202 720,11

0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
2 730,89	AFFECTATION AU COMPTE 1068
=	•
205 451,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	62 671,00	58 174,00	58 174,00
60611	Eau et assainissement	350,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	3 600,00	3 500,00	3 500,00
60621	Combustibles	100,00	0,00	0,00
60622	Carburants	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	50,00	50,00	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	200,00	200,00
60636	Vêtements de travail	150,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	700,00	700,00	700,00
6135	Locations mobilières	150,00	150,00	150,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 412,00	8 563,00	8 563,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 000,00	8 825,00	8 825,00
615231	Entretien, réparations voiries	12 084,00	14 946,00	14 946,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	3 000,00	3 200.00	3 200,00
6182	Documentation générale et technique	125,00	140,00	140,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 500,00	2 500,00
	Divers	and the second of the second o		
6248		200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	850,00	850,00	850,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	1 600,00	1 600,00	1 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 405,00	32 455,00	32 455,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25,00	25,00	25,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	230,00	260,00	260,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	70,00	70,00
6411	Personnel titulaire	1 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	21 000,00	23 000,00	23 000,00
6415	Indemnité inflation	100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 500,00	6 700,00	6 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	900.00	950,00	950,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	900,00	900,00	900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	600.00	400.00	400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	150,00	150,00
014	Atténuations de produits	400,00	420,00	420,00
739211		400,00	420,00	420,00
	Attributions de compensation			
65	Autres charges de gestion courante	74 595,00	61 560,00	61 560,00
6531	Indemnités	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6533	Cotisations de retraite	900,00	900,00	900,00
6535	Formation	215,00	430,00	430,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 300,00	5 300,00
6542	Créances éteintes	9 500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 000,00	23 000,00	23 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	30,00	30,00	30,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	450,00	400,00	400,00
658821	Secours d'urgence	500,00	500,00	500,00
65888	Autres	11 000,00	10 000,00	10 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	169 071,00	152 609,00	152 609,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	300,00	300,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	300,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	1 900,00	1 900,00	1 900,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 900,00	1 900,00	1 900,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	171 171,00	154 809,00	154 809,00
022		40 205 00	42.004.00	42.004.00
023	Virement à la section d'investissement	18 395,00	43 094,00	43 094,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 506,00	1 506,00	1 506,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 506,00	1 506,00	1 506,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 901,00	44 600,00	44 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	19 901,00	44 600,00	44 600,00
	L DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et d'ordre)	191 072,00	199 409,00	199 409,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 409,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 300,00	2 250,00	2 250,00
7021	Ventes de récoltes	800,00	800,00	800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	150,00	150,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	400,00	400,00	400,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	200,00	200,00	200,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	500,00	500,00	500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	100,00	200,00	200,00
73	Impôts et taxes	45 851,00	52 656,00	52 656,00
73111	Impôts directs locaux	38 471,00	45 276,00	45 276,00
73211	Attribution de compensation	380,00	380,00	380,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74	Dotations et participations	66 431,00	67 763,70	67 763,70
7411	Dotation forfaitaire	26 600,00	26 600,00	26 600,00
74121	Dotation de solidarité rurale	21 000,00	22 000,00	22 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	4 800,00	4 600,00	4 600,00
742	Dot, aux élus locaux	4 541,00	4 500,00	4 500,00
744	FCTVA	1 400,00	1 800,00	1 800,00
74718	Autres participations Etat	350,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	900,00	800,70	800,70
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 840,00	1 839,00	1 839,00
7484	Dotation de recensement	0,00	624,00	624,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,93	23 500,00	23 500,00
752	Revenus des immeubles	15 000,93	17 000,00	17 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 000,00	6 500,00	6 500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	138 582,93	146 169,70	146 169,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	00,0	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	138 582,93	146 169,70	146 169,70
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1,00	0,00	0,00
•	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	138 583,93	146 169,70	146 169,70

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	53 239,30
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 409,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	10 500,00	9 000,11	9 000,11
26	Opération d'équipement n° 26 (5)	10 000,00	170 600,00	170 600,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	6 000,80	0,00	0,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	12 768,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	0,00	21 600,00	21 600,00
-	Total des dépenses d'équipement	39 268,80	201 200,11	201 200,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0.00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 520,00	1 520,00	1 520,00
276348	Créance Autres communes	1 520,00	1 520,00	1 520,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 020,00	1 520,00	1 520,00
Tota	al des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	41 288,80	202 720,11	202 720,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1.00	0,00	0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1,00	0,00	0,00
20001	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	248,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	248,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	249,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	41 537,80	202 720,11	202 720,11

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 730,89
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	205 451,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 500,00	6 900,00	6 900,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	6 900,00	6 900,00
1341	D.E.T.R. non transférable	1 500,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	147 200,00	147 200,00
1641	Emprunts en euros	0,00	147 200,00	147 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	10 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 500,00	154 100,00	154 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 936,00	5 231,00	5 231.00
10222	FCTVA	4 600,00	2 000,11	2 000,11
10226	Taxe d'aménagement	500,80	500,00	500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 835,20	2 730,89	2 730,89
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 520,00	1 520,00	1 520,00
	Total des recettes financières	21 956,00	6 751,00	6 751,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	33 456,00	160 851,00	160 851,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	18 395,00	43 094,00	43 094,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 506.00	1 506,00	1 506,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	1 506,00	1 506,00	1 506,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 901,00	44 600,00	44 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	248,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	248,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	20 149,00	44 600,00	44 600,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	53 605,00	205 451,00	205 451,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	205 451,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1) LIBELLE : CREATION D'UN PLAN D'ADRESSAGE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	9 000,11	b 9 000,11	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 000,11	9 000,11	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	9 000,11	9 000,11	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-9 000,11
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1) LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	310 173,97	a 0,00	170 600,00	b 170 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 686,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 686,78	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 871,86	0,00	170 600,00	170 600,00	0,00
2152	Installations de voirie	72 871,86	0,00	170 600,00	170 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	235 615,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	235 615,33	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-170 600,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un voté, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1) LIBELLE : COLUMBARIUM

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1) LIBELLE : CIMETIERE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	And the second s
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1) LIBELLE : réserve incendie lotisst du Gran

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	21 600,00	b 21 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-21 600,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CI-EIAI	- EIAI DO PERSONNEL AD UIVIIN	AC OLOUN				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS 7T (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		0,00	00,0	00,0	00,00	00,00	00,0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00,00	00,0	00,00	0,00	00,00	00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	00'0	00'0	00'0	1,00	1,00
Secrétaire de mairie	В	00'0	00'0	00'0	00'0	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	2,00	2,00
agent d'entretien polyvalent	0	00'0	00'0	00'0	00'0	1,00	1,00
femme de ménage	O	0,00	00'0	00'0	00'0	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	7	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	3,00	3,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail et proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Secrétaire de mairie	В	ADM	401	00'0	A 3-3-3	CDI CDI
agent d'entretien polyvalent	ပ	TECH	382	00,00	A 3-3-4	CDD CDD
femme de ménage	C	TECH	382	0,00	A 3-3-4	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH 1 fechnique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sporfif.
CULT: Culturel.
AMINI: Animation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3.4.* article 3.4 far alinéa : accrossement demporatire d'activité.

3.5.* article 3.4.* a

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à duree indéterminée pris sur le fondement de la princi 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'artide 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE_ST_NICOLAS_DE_PIERREPONT - 50 - PRINCIPAL	BP 2023
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire, Yves CANONNE A St-Nicolas-de-Pierrepont, le 23 mars 2023 Le Maire,

Nombre de membres en exercice: 10

9 Nombre de membres présents :

9 Nombre de suffrage exprimés :

VOTES:

9 Pour:

0

Contre: 0 Abstention:

Date de convocation: 16/03/2023

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire, A St-Nicolas-de-Pierrepont, le 23 mars 2023

Les membres du Conseil municipal

NOM	Prénom	Emargement
AUMONT	Danièle	Dunoy
BARBIER	Gilles	
BASNEVILLE	Mireille	
CANONNE	Yves	
COULON	Xavier	
DUNET	Agnès	
GUERAUD	Martine	Duerand
GUEZET	Morgane	0
MAHIEU	Viviane	Malien
MALVAUD	Frédéric	
REGNIER	Marc	

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 2 1 mars 2013 et de la publication le 28 mars 2013

A Saint-Nicolas-de-Pierrepont le 28 mass 2013

# # # # # # # #		